

OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUES
INTEGRITE



OBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENT
TRANSPARENCE

Réf : 001/OLUCOME/02 /2022

Bujumbura, le 09 / 02 / 2022

A Son Excellence Monsieur le
Président de la République du
Burundi avec les assurances de notre
plus haute considération.

à Gitega.

Objet : Demande de ne pas payer un montant
indu de 718 863 080 Fbu à l'entreprise
SYTECORE à partir des caisses de l'Etat.

Excellence Monsieur le Président de la République,

1. Nous avons un grand honneur de nous adresser auprès de votre plus haute autorité pour vous demander d'instruire au Ministre en charge des finances publiques de ne pas payer un montant indu de 718 863 080 Fbu à l'entreprise SYTECORE à partir des caisses de l'Etat. En effet, Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi, en date du 31 janvier 2017, un marché n° DNCMP/315/T2017 relatif aux travaux d'urgence de stabilisation des berges de la rivière Ntakangwa a été attribué à l'entreprise SYTECORE par lettre de commande n° 770/CAB/2131/2017 de l'ancien Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme. Les délais d'exécution étaient fixés à 50 jours et le montant du marché était de 622 631 720 Fbu TVAC. Le marché a été réceptionné en date du 20 décembre 2017. Cette entreprise SYTECORE a réalisé et finalisé les travaux dudit marché contre un paiement des fonds convenus dans le contrat. Cette dernière a reçu un autre marché illégalement sans que ce marché suive les démarches légales pour dire qu'il a été attribué verbalement par le Ministre de l'époque et ex député de Muramvya Monsieur Célestin Ndayizeye. Ce

marché concerne les travaux supplémentaires de gabionnage et remblayage derrière les gabions pour un montant de 718 863 080 Fbu. Ce dit Ministre s'est justifié qu'il a donné cet avenant à cette entreprise SYTECORE afin d'éviter la destruction de l'ouvrage que cette dernière avait réalisé.

2. Excellence, avant que les travaux de ce second marché s'achèvent, ledit Ministre a été remplacé par un nouveau du nom de Jean Bosco Ntunzwenimana. Celui-ci a attribué ce marché à une nouvelle entreprise, l'entreprise Groupe ETS-EKA qui a continué les travaux sur financement du PNUD. Signalons que le montant qui était prévu pour ce marché était de 3.431.251.200fbu. Ce qui étonne l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME), l'entreprise SYTECORE a réclamé d'être payé en s'adressant au nouveau Ministre en charge des infrastructures publiques, Monsieur Nsanganiyumwami Déogratias qui a par la suite donné son avis favorable à l'entreprise SYTECORE dirigé par Monsieur Barimwinzigo Ignace. Pourtant, une Commission de 4 experts du Ministère en charge des infrastructures publiques avait établie clairement, en date du 14 mai 2021, qu'il est très difficile de payer un marché de près d'un milliard Fbu qui a été attribué verbalement et qu'on ne voit pas les travaux qui auraient été réalisés.
3. Ensuite, Excellence, quand le Directeur gérant de SYTECORE a vu que le dossier risque de ne pas avancer comme il le souhaite malgré l'avis favorable du Ministre en charge des infrastructures publiques, il a décidé de s'adresser à son Excellence Monsieur le premier Ministre selon une correspondance à notre disposition. En guise de réponse à la sollicitation que le Directeur Gérant de l'entreprise SYTECORE lui avait formulée, son Excellence Monsieur le premier Ministre a réagi et lui a recommandé de s'adresser à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ou à la juridiction compétente.
4. Excellence, cette entreprise SYTECORE s'est adressée à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et selon les informations en provenance du Cabinet du Ministre en charge des infrastructures publiques, ce dernier se serait mis d'accord avec l'entreprise SYTECORE pour que ce dossier soit clôturé en faveur d'elle malgré le triple paiement. Selon les informations à la disposition de l'OLUCOME, ce montant de 718 863 080 Fbu serait payé triplement car l'entreprise SYTECORE avait été payé à hauteur d'un montant de 622 631 720 Fbu et par la suite à l'entreprise Groupe ETS-EKA. Excellence Monsieur le Président de la République, l'OLUCOME ne comprend pas sur quelle base légale le Directeur Gérant de l'entreprise SYTECORE s'est appuyé pour exiger le paiement de ces travaux

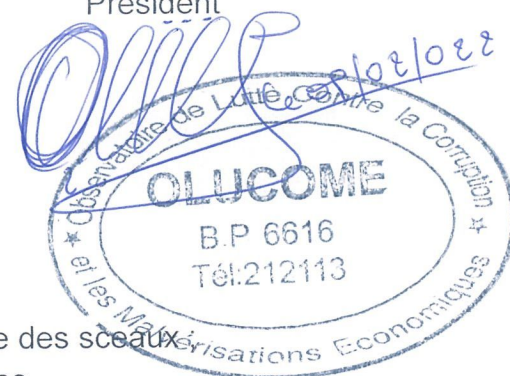
supplémentaires alors que les rapports à notre disposition prouvent que les travaux en question ne peuvent pas être identifiés et différenciés aux travaux faits pour le premier lot et le 3^{ème} lot. Bien plus, comment se sont faits les expertises physiques des ouvrages réalisés par l'entreprise SYTECORE et Groupe ETS-EKA dans le cadre des travaux supplémentaires pour qu'elles puissent bénéficier chacune le montant total d'un même marché de 718 863 080 Fbu ? C'est pourquoi, Excellence Monsieur le Président de la République, l'OLUCOME vous demande d'instruire aux services habilités de ne pas payer ce montant en attendant que toutes les informations relatives à ce détournement de fonds en cours vous parviennent. Il vous demande également d'exiger que les 3 Ministres à savoir Messieurs Célestin Ndayizeye, Jean Bosco Ntunzwenimana et Déogratias Nsanganikumwami qui ont traité ce dossier dudit marché soient auditionnés afin de donner toute la lumière dans cette affaire qui cache des détournements et des irrégularités graves.

Espérant une suite favorable à nos requêtes, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président



C.P.I. à :

- Son Excellence Madame la Ministre de justice et garde des sceaux
- Son Excellence Monsieur le Ministre des infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux ;
- Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Monsieur le Directeur Gérant de l'Entreprise SYTECORE

à Bujumbura.